

LES COMMUNICATIONS

Comité Départemental de Spéléologie du Doubs

COMMUNICATIONS N° 5 NOV. 72

1. STATUTS
2. ASSEMBLEE GENERALE 1972
3. EFFECTIF REEL DU CDS
4. ASE - QUELQUES INFORMATIONS
2. Bis. Equipiers 72.

1. STATUTS

Nous avons reçu de la FFS les statuts types qui seront adoptés par tous les CDS. Ils remplaceront ceux qui, provisoires, avaient été déposés lors de la création du Comité en février 69.

En attendant une diffusion qui leur donnera un caractère officiel, voici les points essentiels qui diffèrent des statuts anciens :

- Le CDS est composé des clubs et individuels du Doubs adhérents à la FFS.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les membres des clubs et des individuels.
- Le DD est élu chaque année par l'AG.
- Le CDS est administré par un conseil composé d'un membre par club + 1 représentant des individuels.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
BAUME-LES DAMES, LE 23 SEPTEMBRE 1972

ETAIENT PRESENTS :

MM.

Y. AUCANT, SHAG - P.L. BARRY, GSMR - BRUN A. et R., GS CLERVAL -
H. CALVO, GSP MAICHE - A. COLLIVOT et J.P. THEVENIN, CATAMARAN SOCHAUX -
P. CROISSANT, DD du Doubs - H. DEMORTIER, SCCIB - J.P. HUMBERT, GSCAF
MONTBELIARD - A. POILLET, GS MONTBELIARD - J. TURINETTI, MJC AUDINCOURT.

- Ouverture de la séance : 17 h.
- Bienvenue au GS CAF de MONTBELIARD représenté ici par son Président J.P. HUMBERT. Ce nouveau club est membre de la FFS depuis cette année (Parrains : P. CROISSANT/M.SCHOENIG, N° FFS : 25 C16 B).
- Bienvenue aussi à Hubert CALVO qui représente le GS du Plateau de MAICHE, Société de création récente qui n'adhère pas encore à la Fédération.

1. RAPPORT MORAL

2. RAPPORT FINANCIER

En Caisse actuellement : F. 650. La plus grosse partie de cette somme vient de la subvention Jeunesse et Sports qui a été versée après le Stage de MONTROND 1971. La cotisation qui reste fixée à F. 10 par club et par an est versée régulièrement.

3. COLLECTE DE LA COTISATION FEDERALE

Le CDS est d'accord pour prendre en charge la collecte de la cotisation fédérale si cela peut alléger les tâches rémunérées du Secrétariat FFS. CROISSANT souhaite ne pas se charger de ce travail et demande qu'il soit effectué par un trésorier du CDS dont le rôle cesserait de ce fait, d'être "théorique". Rappelons à ce sujet que lors de la création du CDS en Association loi de 1901, il a été convenu que les postes de secrétaire et trésorier n'étaient créés que par conformité à la loi ; les titulaires n'ont accepté qu'à cette condition...

Information post-réunion (26/09/72) Alain COLLINOT du Groupe Catamaran Peugeot de SOCHAUX, accepte d'aider P. CROISSANT dans cette nouvelle tâche.

...

4. STAGE 1973

Pour la 4ème année consécutive, le CDS organisera une session d'Equipiers. Yves ANCANT pourrait en prendre la direction mais réserve sa réponse jusqu'à la fin de l'année. Quant à la date, il semble que seul le week-end de Pâques pourrait convenir (en dehors de Pentecôte, - Congrès ASE - et Pâques, il n'y a pas de jours fériés jumelés à un week-end en 1973). Une information sera diffusée aux clubs en temps utile.

5. BUDGET 1973

Contrairement à ce que nous avions envisagé l'an dernier, le CDS n'investira pas dans du matériel spéléo pour les stages.

- Avoir insuffisant : le matériel nécessaire aux stages d'équipiers est important : 150 m d'échelles, 400 m de cordes, freins, descendeurs, etc...
- Manque de rentabilité : 3 jours/an.
- Responsabilité plus diluée encore que dans le matériel des clubs.

L'assemblée est d'accord pour qu'une priorité soit accordée au financement du fichier départemental des cavités.

6. PLAN DE SECOURS

Le Plan établi par la Protection Civile sur les données du CDS en 1968 doit être mis à jour au moins tous les deux ans. R. MAUER a signalé que les éléments fournis en 70 auraient été égarés à la Protection Civile, ce qui explique la non impression d'un nouveau fascicule.

CROISSANT prend note des modifications concernant l'arrondissement de MONTBELLIARD et prendra contact avec MAUER et BICHET pour ceux de BESANCON et PONTARLIER.

Pour qu'il vous soit possible de mettre à jour dès maintenant votre Plan, vous trouverez dans ces communications, les modifications qui seront transmises à la Protection Civile.

7. PLAN DE SECOURS : ANNEXE PLONGEURS

Au début de l'année R. MAUER a alerté le D.D. à propos de l'urgence d'un plan de secours "plongeurs". On compte en effet une augmentation soudaine du nombre de spéléos plongeurs dans le département. Depuis l'an dernier, et ceci est la conséquence de cela, on note plusieurs plongées "payantes" qui ne peuvent qu'encourager les spéléos à utiliser cette technique. Par ailleurs, il est connu qu'en Franche-Comté l'exploration de plusieurs réseaux est arrêtée depuis des années sur le "siphon terminal"...

...

Il faut donc s'attendre dans les années à venir à ce que tous les clubs fassent de la plongée à 50 % de leur effectif.

Lors de l'établissement du plan de secours 1968, nous nous sommes inquiétés, sans que des dispositions très précises soient retenues, il faut l'avouer, des accidents pouvant survenir en siphon, ou du fait du passage de galeries temporairement immergées.

Avec les récents travaux effectués aux Biefs-Bousset et au Verneau, nous réalisons que la pratique de "l'exploration classique" de plusieurs km de galeries après franchissement d'un siphon soulève un problème nouveau en Franche-Comté. Nouveau en tout cas dans sa dimension.

En attendant une réunion de travail que doit provoquer le Directeur de la Protection Civile, les idées suivantes peuvent être prises comme base de discussion :

- Une annexe "plongée" sera mise au Plan actuel de Secours en Sites souterrains.
- La structure départementale la placera sous l'autorité de R. MAUER, Conseiller Technique, qui sera secondé par Y. AUCANT, plongeur.
- Les Clubs du Doubs signaleront les noms de tous les plongeurs, même débutants et le type de matériel utilisé.
- Une seconde liste sera établie. Elle portera les noms et coordonnées des plongeurs très expérimentés, susceptibles de participer à des opérations.
- Il est nécessaire de rassembler le maximum de documentation sur les siphons connus : topographies, indications sur les possibilités de pompage, sur les niveaux d'étiage et crue, etc...
- Et sur le potentiel matériel disponible en dehors des spéléos, en particulier des compresseurs pour recharger les bouteilles.
- Adaptation des appareils et lignes téléphoniques aux conditions particulières d'explorations "outre -siphons-".

8. LE FICHER

L'opportunité d'un fichier départemental est admise par tous les clubs représentés.

Par contre, ce n'est une surprise pour personne, la candidature d'un responsable reste un voeu pieux... Nous savons qu'il s'agit là d'un travail de longue haleine mais qui de toute façon ne peut être que le fruit de la collaboration de tous.

A défaut de volontaire, il est convenu que CROISSANT se chargera de la mise en forme du fichier, de la création des documents en liaison avec les Commissions Fichier de la FFS et de certaines régions, en tenant compte des travaux antérieurs (BRGM, BALSAN, R.LAURENT).

...

L'aspect financier, tant d'investissement que de fonctionnement, sera défini par le CDS.

Dans un premier temps, la constitution des dossiers sera confiée à R. RIVET, responsable du fichier du Groupe Catamaran. Il commencera le fichier à partir des publications régionales récentes. Il est bien entendu que seul le département du Doubs est concerné.

Après ce travail, à une date qu'il est impossible de définir, le Comité examinera de quelle façon l'information sera recueillie auprès des clubs, puis redescendra vers les utilisateurs.

Nous pourrions nous inspirer des réalisations d'autres départements pour que le fichier du Doubs soit réellement un outil à la disposition des spéléos.

EQUIPIERS DE SPELEOLOGIE - Promotion 1972

1er Complément à la liste parue dans "Communications" n° 4.

RAVENT	Dominique (Melle)	MJC AUDINCOURT
AMADIEU	Eric	GSMR
BRACCO	Rémy	"
ANTRAYGUES	Francis	CAF MONTBELIARD
DEUR	François	"
VAUTHEROT	Etienne	"
AUBERT	François	GS - Rix
COMTE	Gabriel	"
BERTIN	Dominique	SHAG
DAVID	Patrick	"
BOURQUARD	Pascal	GS MONTBELIARD
FLAMMARION	Christian	"
PRENAT	Alain	"
SIBRE	Christian	"
CHARMY	Jean	SCCIB
DECK	François	"
MERCIER	Jean-Marc	GS MORTEAU
MOUGIN	Johnny	"

3. EFFECTIF REEL DU CDS

Dans l'ancienne formule (non obligation d'adhésion à la FFS), on peut évaluer à 190 l'effectif des spéléos inscrits dans les 14 clubs du CDS. Il est intéressant de rapprocher de ce chiffre, celui de 90 qui correspond aux "actifs", qualité déterminée par le seul critère : au moins deux sorties par mois, cela ferait donc près de 50 % d'actifs, ce qui est probablement plus que nous ne l'imaginions.

Au 1/10/72, 11 Clubs du Doubs adhéraient à la Fédération et déclaraient au total 130 membres. A ces 130 spéléos, il convient d'ajouter les individuels, soit 19 pour avoir l'effectif déclaré.

La comparaison entre l'effectif théorique des clubs et celui qui est communiqué à la Fédération est inutile, parce que faussée d'une part par la présence de spéléos inscrits à la fois en tant qu'individuels et membres de Clubs, et d'autre part par les sympathisants membres de la FFS et non spéléologues.

4. ASE - QUELQUES INFORMATIONS

Les bulletins 8 et 9, seuls actuellement en stock, dont le prix est fixé à F. 10, seront vendus au prix de F. 15 à compter du 1/01/73. Les Travaux à paraître dans le n° 10 doivent être envoyés pour le 15 janvier à J.B. WAHL.

Le lieu du Congrès 73 n'est pas encore fixé ; la date est en principe la Pentecôte.

Pour éviter 2 déplacements aux spéléos du Doubs, l'Assemblée Générale 73 se fera au cours de ce Congrès.